



L'éditorial d'Yves Ruellan

Président RenaSup

Écrire l'Avenir au Présent...

En ces temps de gouvernance compliquée comment conjuguer la gestion quotidienne et la construction d'une visée aux objectifs relevant du moyen terme ?

Je me souviens des sessions de formation des futurs chefs d'établissement, l'époque d'Asfodel (!), où nous donnions sens aux trois vocables : héritier, responsable et visionnaire.

Au jour où la mission de Chef d'établissement m'est confiée par une tutelle, j'accepte l'héritage de l'établissement ; tout son passé avec son lot de réussites et de difficultés. Le nouveau nommé incarne dorénavant l'établissement, il en est l'**héritier**.

Le Chef d'établissement en est immédiatement **responsable** et ne peut se défiler derrière d'éventuelles insuffisances de prédécesseurs. Toutes les responsabilités administratives, matérielles, pédagogiques, éducatives et pastorales lui sont données de par son statut. Enfin, il doit projeter l'établissement dans le moyen terme et se poser la question de l'état de l'établissement à mon départ. C'est le volet **visionnaire**. La crise et la post crise sanitaire que nous vivons épuisent les ressources personnelles à gérer le présent complexe qui nécessite une implication de tous les moments auprès des équipes, des élèves et de leur famille. Est-ce pour autant qu'il faille abandonner la réflexion prospective ?

Pour RenaSup, en charge de l'enseignement supérieur mais aussi des formations professionnalisantes de tous niveaux, les deux principaux dossiers qui doivent nous mobiliser sont le développement de L3 et l'alternance.

La création de licences professionnelles en 3 ans post Bac, de Bachelors universitaires de technologie (BUT) dans les IUT, de Bachelors à grade de licence dans les Grandes Ecoles et Université vont bousculer nos BTS comme bon nombre de nos CPGE.

Ces évolutions font du Bac+3, une norme forte. L'Enseignement catholique doit offrir des solutions de poursuite d'études en L3 à ses 48000 étudiants de STS ainsi que des parcours sécurisés aux CPGE.

la rentrée de septembre 2020 et la prochaine, ce sont plus de 50 de nos lycées qui se lancent dans l'aventure et vont proposer de nouvelles formations en L3, notamment des Bachelors s'appuyant sur des titres du Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP). Pour des raisons d'efficacité, RenaSup a signé des contrats cadres avec plusieurs groupes certificateurs afin de proposer un large panel de formations. Nous souhaitons renforcer nos partenariats avec les Instituts Catholiques et avec les Grandes écoles de la FESIC ; un premier exemple d'un Bachelor Eco Management en Développement Durable et Responsabilité Sociétale, construit entre l'UCO et RenaSup, sera déployé dans deux de nos lycées à la rentrée 2021.

L'alternance se conjugue de plus en plus avec l'apprentissage. Malgré des questions restées sans réponses des autorités ministérielles, de nombreux établissements se sont lancés dans cet autre format pédagogique de la formation initiale. Ils recherchent, le plus souvent, l'aide des CFA historiques de l'Enseignement catholique et travaillent leur offre en réseaux(1). Pour que ce modèle devienne pérenne des réponses doivent être rapidement apportées quant à la mixité des élèves dans les classes de lycée en termes de calcul d'effectifs et de financement.

RenaSup vous invite :

- à vous projeter dans un temps raisonnable, 5 ans ?
- à actualiser et à écrire votre projet d'établissement comme si vous étiez en 2025, au présent de l'indicatif(2).
- Il restera à mesurer les écarts entre aujourd'hui et votre projet afin d'établir votre plan d'action. Héritier, responsable, visionnaire, un chef d'établissement oriente « son » établissement et donne le SENS à la communauté éducative. Lourde responsabilité qui s'inscrit dans le temps de son mandat. RenaSup reste à vos côtés !

(1) L'Agence Excellence Pro peut apporter aide et conseil ; Cf. site www.agenceexcellencepro.com

(2) Un principe d'écriture préconisé par Michel Larrory que RenaSup avait utilisé pour l'écriture du plan RenaSup 20-20 ; Cf. site www.renasup.org, rubrique présentation.

SOMMAIRE

1. Webinaire RenaSup-Cneap, le 17 mars après-midi "S'engager dans le Bac + 3 : Nos établissements à l'heure des choix"

2. Un sondage sur la manière dont les étudiants vivent la crise

3. Parcoursup et Coursus d'Enseignement Supérieur.

Un temps d'échange visio avec Monsieur Jérôme Teillard, IGESR Chef du Projet Parcoursup dédié aux Professeurs Principaux de Terminale et plus largement à tous ceux qui ont une mission en lien avec l'orientation dans l'Enseignement Catholique

- Epreuves de spécialité en contrôle continu et conséquences pour Parcoursup - Des choix de spécialités des élèves qui obligent les formations supérieures à évoluer - L'expérimentation priorité des bac Pro avec avis favorable pour l'accès en BTS ... - Modification des capacités d'accueil par les autorités académiques- Sortie imminente de l'arrêté sur les MPSI et MP2I.

4. Des Cordées de la Réussite, de nouvelle génération

5. RenaSup-Université catholique de l'Ouest : un projet partenarial exemplaire

6. Apprentissage

Quelques problématiques liées à la Mixité des publics - Une évolution du circuit de versement des 13% - Note d'actualités N°11 de l'Agence Excellence Pro

7. Partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

8. 8. Actualité de nos partenaires de service aux établissements.

Projet Voltaire - ETS Global- Global Exam - 4 AS Qualité

1.

« Save the date »

**Licences Professionnelles Post-Bac à l'Université
Bachelors Universitaires de Technologie
Bachelors à grade de Licence**

S'engager dans le Bac+3 :

Nos établissements à l'heure des choix

Un webinaire inter-actif organisé par



Mercredi 17 mars 2021 à 14h30

Ce webinaire sera l'occasion de :

- Percevoir les enjeux portés par les dernières évolutions du paysage de l'enseignement supérieur.
- Explorer les pistes d'accès au segment du Bac+3 et plus pour nos établissements.
- Faire connaissance avec toutes les opportunités offertes grâce aux partenariats que nous avons noués.
- Envisager les possibilités d'accompagnement dans vos démarches que nous pouvons vous proposer.

2. Un sondage sur la manière dont les étudiants vivent la crise

L'équipe nationale du Réseau Ecclesia Campus sonde les étudiants catholiques sur la manière dont ils vivent la crise. Les résultats vous seront communiqués pour faciliter l'accompagnement des étudiants dans leurs préoccupations. Les conclusions seront aussi partagées dans le cadre du dialogue avec les institutions publiques.

Le sondage est ouvert jusqu'à dimanche soir. Pour le relayer, au choix :

- Le lien du questionnaire : <https://forms.gle/BXNiv4tFy5Jb1NKp6>
- La publication FB : <https://www.facebook.com/eglise.catholique.fr/posts/10158326447502885>.

P. Régis PEILLON

Responsable pastorale étudiante - réseau Ecclesia Campus

Conférence des Evêques de France

3. et Coursus d'Enseignement Supérieur

RenaSup organise un temps d'échange visio avec Monsieur Jérôme teillard, IGESR Chef du Projet Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur dont dépend Parcoursup, dédié aux Professeurs Principaux de Terminale et plus largement à tous ceux qui ont une mission en lien avec l'orientation dans l'Enseignement Catholique.

Deux sessions au choix sont prévues (cliquez chaque fois sur la date pour vous pré inscrire, vous recevrez un lien de connexion en retour):

[Jeudi 11 février 2021 à 16h45.](#)

[Mardi 23 février 2021 à 16h00](#)

En attendant quelques videos Tuto pour accompagner les élèves sur ce portail

[Comment m'inscrire sur Parcoursup](#)

[Comment formuler et compléter son dossier ?](#)

[Comment bien se renseigner sur une formation ?](#)

Accéder [ici au site de simulation](#)

Epreuves de spécialité en Contrôle Continu et conséquences pour Parcoursup

Comme vous le savez, l'évaluation des épreuves de spécialités se fera à partir de la moyenne des trois trimestres, si bien que contrairement à ce qui avait été prévu cette note ne sera pas disponible pour au moment des classements par les formations d'accueil. Toutefois les moyennes des deux premiers trimestres avec les appréciations des enseignants seront à la disposition des commissions d'examen des vœux dans le cadre de la remontée des bulletins.

Accéder ici au tableau synthétique des remontées

Cette transformation accroît la part du Contrôle Continu dans les informations à disposition des commissions de classement.

De nombreux articles de presse mettent en avant la problématique de l'hétérogénéité des évaluations et l'intérêt de connaître l'établissement d'origine pour étalonner les résultats.

Toutes les formations utilisant des algorithmes de traitement des résultats ne prennent pas en compte ce paramètre. Il est donc important que les équipes enseignantes réfléchissent à leurs modalités d'évaluation sans pénaliser ni surcoter les performances de leurs élèves. L'important étant que l'élève soit en mesure de réussir là où il a été accepté.

[Accéder ici au tableau récapitulatif des remontées d'information sur Parcoursup.](#)

Des modifications des capacités d'accueil.

Il nous remonte de plusieurs établissements ont vu leurs capacités modifiées à la baisse par les services académiques.

Or, pour nos établissements au titre des textes en vigueur, les capacités d'accueil relèvent d'une prérogative du Chef d'établissement dans le respect des horaires et des locaux. Sachant que la décision de dédoubler relève de l'organisation des enseignements, elle aussi à l'initiative du Chef d'établissement.

Ce qui signifie que les autorités académiques ne peuvent limiter les effectifs au motif que l'établissement ne dispose pas des moyens horaires pour dédoubler, sauf si le programme ou le référentiel prévoient des activités supposant des locaux spécifiques (Laboratoires, Ateliers...) à capacités d'accueil limitées.

Il est important de rappeler ces principes à une administration qui pense pouvoir agir vers nos établissements comme s'ils étaient administrés alors qu'ils relèvent du régime du contrat d'association avec ses obligations mais aussi ses droits et marges de liberté.

Expérimentation priorité à l'accès en BTS des Bacs Pros avec avis favorable.

La convention nationale DGESIP/RenaSup prévoit bien comme l'an dernier l'application de quotas de Bac Pros correspondant à la part des demandes issues de cette voie de formation dans les candidatures.

En revanche, elle laisse aux RenaSup territoriaux la décision d'entrer ou non dans l'expérimentation, Priorité aux Bacs Pros avec avis favorables qui veut que ces derniers soient classés devant les autres Bac Pros.

La convention prévoit à son article 7 :

« Les conditions de participation des établissements de formation à l'expérimentation prévues par la loi du 27 janvier 2017 prolongée par l'article 37 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche sont définies dans le cadre d'une concertation entre l'autorité académique et/ou régionale et les établissements de formation, représentés par le Renasup territorial »

Cette année, un processus de modération est prévu pour éviter les « Avis Favorables » attribués de manière inappropriée. Il est important que le RenaSup Territorial entré dans l'expérimentation puisse être associé à cette régulation.

Les choix de spécialités des élèves de terminale obligent les formations supérieures d'accueil à s'adapter

Au temps du Bac S, 52% des élèves avaient suivi un enseignement de Mathématiques-Physique et SVT. La réforme basée sur un choix plus libre des élèves aboutit à ce que seuls 19,5% des élèves auront suivi la Doublette de spécialités Math-Sc Physique/Chimie. Ils ne sont d'ailleurs que 41% à suivre la Spécialité Mathématiques en Terminale. 40% des élèves qui l'avaient choisie en terminale, l'ont abandonnée en Terminale.

Cela ne signifie pas que les profils scientifiques ont disparu mais ils se sont diversifiés, 12,5% des élèves ont choisi Sc Physiques/chimie – SVT. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un abandon total des Maths car un bon nombre d'entre eux ont pris l'option Mathématiques Complémentaires.

[Accéder ici à la Note d'Information N°20 de la DEPP](#)

Sortie au prochain BOESRI du 11 février des arrêtés sur l'organisation et les horaires des CPGE Scientifiques. A noter en MPSI, la suppression de l'heure commune du S1.

4. Cordées de la Réussite, de nouvelle génération

Jusqu'à présent existaient deux dispositifs :

1. les Parcours d'excellence concernant l'accompagnement des Collégiens pour optimiser leurs chances de réussite au lycée
2. les Cordées de la Réussite visant à mettre en lien Grandes Ecoles/Lycées ayant des CPGE et Lycées secondaires ou Lycées à BTS

A partir de cette année les deux dispositifs ont fusionné dans des cordées de la réussite visant à accompagner les jeunes dans un parcours allant de la 4^{ème} à l'enseignement supérieur en valorisant toutes les voies.

Notamment, la voie professionnelle qui sera d'autant plus attractive que les jeunes seront préparés à des parcours de réussite dans l'enseignement supérieur, via les BTS.

« Une Cordée de la réussite repose sur le partenariat entre, d'une part, une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou un lycée comportant une CPGE ou une STS et, d'autre part, des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). Les établissements encordés relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles. »

Dans chaque académie, existe un référent cordées que les établissements peuvent contacter pour soumettre leurs projets.

Pour mémoire, compte tenu de la difficulté des établissements privés sous contrat d'être éligibles aux fonds publics, une convention RenaSup – Fondation St Matthieu permet de soutenir les projets de cordées Bac Pro/BTS. Nous reviendrons vers vous fin avril lors de l'appel à projets 2021/2022.

[Accéder ici aux textes officiels Cordées nouvelle génération](#)

[Accéder ici aux coordonnées de référents académiques pour les Cordées](#)

5. RenaSup-Université catholique de l'Ouest : un projet partenarial exemplaire

Après deux années de travail entre les équipes de l'Université Catholique de l'Ouest et de RenaSup, un nouveau diplôme universitaire vient de naître :

Bachelor Eco Manager, Développement Durable et Responsabilité sociale.

Ce diplôme s'appuie sur les 17 objectifs du développement durable adopté par l'ONU en 2015, mais aussi sur les grandes orientations de Laudato Si.

Il permettra d'exercer les métiers d'Eco-manager, éco-animateur, chargé de projets, chargé de communication dans tous les secteurs d'activité tels que l'accompagnement à la transition écologique, la sensibilisation à l'environnement, au développement durable, aux changements climatiques, à la préservation de la biodiversité ...

Ce diplôme sera préparé dans un cycle de 3 ans à l'UCO Angers mais aussi dans des lycées catholiques dans un parcours mixte BTS-Bachelor.

A la rentrée de septembre 2021, cette préparation s'effectuera pour des élèves issus de BTS, aux Cordeliers à Dinan et sur le campus Saint Jacques de Compostelle à Poitiers.

D'ores et déjà, d'autres établissements nous ont fait savoir qu'ils seraient partants pour la rentrée 2022 !

Nous nous réjouissons de l'aboutissement du projet et souhaitons bonne réussite aux premiers étudiants qui rejoindront des équipes motivées.

6. Apprentissage

Quelques problématiques liées à la mixité des publics

1. Concernant les maintiens/ fermetures de divisions.

La rénovation de la voie professionnelle engagée par Jean-Michel Blanquer prévoit de permettre aux jeunes dès la sortie de seconde et/ou de première de pouvoir choisir entre voie scolaire et apprentissage ; avec la possibilité d'aller et retours pendant le cursus.

Bon nombre de nos établissements se sont engagés dans la démarche en proposant de l'apprentissage en mixité élèves/apprentis. Or, il nous remonte qu'un certain nombre de rectorats indiquent qu'ils ne prendront en compte que les effectifs des élèves, sans tenir compte du complément d'apprentis dans les décisions de fermeture des divisions.

S'il est logique que les effectifs d'apprentis ne soient pas pris en compte pour les forfaits d'externat et pour les calculs de dotations horaires, puisque les dédoublements peuvent être financés grâce à la prise en charge contrat versée par l'OPCO et si les mesures dites de carte scolaire ne prennent en compte que les apprenants sous statut scolaire, se pose la question de la cohérence entre l'esprit de la réforme et ce type de décisions. Sachant qu'il n'existe aucun seuil défini pour le maintien ou la fermeture d'une classe.

La réforme de la voie professionnelle reconnaît la nécessité de répondre à la diversité des profils des jeunes de la voie professionnelle.

L'apprentissage correspondant mieux à certains alors que d'autres n'ont pas encore la maturité nécessaire à cette modalité.

C'est aussi la mixité qui garantit la fluidité nécessaire à la réversibilité du choix en fin de Première que prévoit la réforme.

2. Concernant le montant de prise en charge OPCO des contrats d'apprentissage pour les publics en mixité.

Un rapport Inspection Générale des Finances – Inspection Générale des Affaires Sociales [accessible ici](#), énonce différentes propositions pour réduire l'impact financier de la réforme du financement de l'apprentissage, dont la réduction du montant de prise en charge par l'OPCO des apprentis en mixité.

L'argument se fonde sur l'idée que les jeunes apprentis en mixité sont en réalité en continuité de scolarité et doivent donc être pris en charge par l'Education Nationale en dehors des dépenses spécifiques à l'apprentissage (suivi des activités en entreprise, etc...)

Comme l'indique l'extrait ci-après, le rapport **énonce deux hypothèses de réduction allant de 50% à 75% de la prise en charge par l'OPCO des élèves en mixité.**

Ce n'est qu'un rapport mais la question de l'équilibre des comptes de France Compétences pourraient bien aboutir à des décisions de l'exécutif sur ce champ.

Une logique de « rescolarisation » du financement de l'apprentissage en mixité poserait forcément des questions d'équités sur les investissements qui ne sont pas pris en charge de manière aussi systématique par les régions que dans le secteur public et même celles des forfaits.

Une évolution du circuit de versement des 13%

Actuellement les 13% de la Taxe d'Apprentissage, soit 0.09% de la Masse salariale doivent être versées directement par les entreprises aux formations professionnelles et technologiques plein temps de leur choix.

Une opération effectuée à l'initiative de l'entreprise vers un établissement figurant sur la liste préfectorale sans vérification à priori du versement comme de l'éligibilité du destinataire.

Un projet d'ordonnance [accessible ici](#), prévoit de modifier le circuit pour 2024. L'URSSAF collecterait l'ensemble de la Taxe d'Apprentissage, reverserait les 0.09% à la Caisse des Dépôts en charge de mettre en place une solution numérique automatisée permettant aux entreprises de désigner leurs destinataires pour reversement. Le projet de texte ne dit rien de la destination des fonds non fléchés (ex fonds libres gérés par les anciens OCTA)

A suivre pour les modalités de mise en œuvre. De notre côté, nous avons alerté le Secrétaire Général de ces trois sujets.



[Accéder à la note d'actualités N° 11 de l'Agence Excellence Pro](#)



7. Partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Dans le prolongement d'un partenariat signé par RenaSup Bretagne et l'ordre régional des experts comptable, une convention nationale a été signée avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables. Un groupe de pilotage a été mis en place associant le CSOE-RenaSup et l'Agence Excellence Pro.

Un certain nombre de pistes ont été explorées afin d'améliorer la rencontre entre jeunes et besoins de recrutement des cabinets. Cela passe par des actions communes de promotion mais aussi par une réflexion sur de nouvelles pistes d'offre de formation.

RenaSup participera désormais aux travaux de la Commission des Diplômes du CSOE.

8. Actualité de nos partenaires de service aux établissements.



Projet Voltaire : Un espace dédié aux établissements RenaSup-Cneap - "Mon Oral", un nouvel outil pour préparer les oraux Français et le Grand Oral du Bac

Dans le cadre du partenariat tripartite RenaSup-Cneap-Voltaire un page dédié a été créée et est accessible ici : <https://cneap-renasup.projet-voltaire.fr/>

Les chefs d'établissements et enseignants de nos deux réseaux y ont un accès gratuit au Projet Voltaire et donc à l'ensemble de ses solutions (Projet Voltaire orthographe, expression, FLE, courriel). Au moyen du Code : CNRE8957

Par ailleurs Voltaire vient de développer "Mon Oral", un outil d'entraînement associé à une méthode d'évaluation afin d'aider les élèves à préparer **l'oral du français** ou au **Grand oral du baccalauréat**. Cette méthode issue de **travaux de recherche importants a été brevetée**

Vous pourrez découvrir cette méthode lors d'une conférence vidéo dédiée, en présence de Jérôme Derancourt et Pablo Martin-Pañeda, enseignants, membres du comité d'experts Projet Voltaire et co-concepteurs de l'outil. Je découvre Projet Voltaire Mon oral et je m'inscris à une conférence !



TOEIC TOEFL en ligne

Si les établissements peuvent toujours opter pour la version présentielle sous réserve de respecter le protocole sanitaire en vigueur, ETS propose désormais une modalité applicable en distanciel.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)



Les offres de service de Global Exam évoluent vers plus d'accompagnement personnalisé. Les établissements déjà adhérents pourront choisir entre l'ancienne formule et la nouvelle.

[Accéder ici à la News Letter](#)



[Accéder ici à la News Letter](#), de 4 As notre partenaire pour l'accompagnement vers la certification Qualiopi.

De nouvelles offres ont été publiées sur le [forum d'information accessible ici](#) . Si vous souhaitez publier vos propositions, veuillez-vous adresser à jm-petit@enseignement-catholique.fr

Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux pour suivre l'actualité RenaSup

